

(N° 10)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 1906.

Compte de l'État, au 31 décembre 1905, du chef de son intervention comme souscripteur d'actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.

Bruxelles, le 23 novembre 1906.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En exécution de la prescription inscrite à l'article 14 de la loi du 24 juin 1885, sur les chemins de fer vicinaux, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1° *Le rapport présenté par le Conseil d'administration de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux à l'assemblée générale ordinaire de ses actionnaires, le 24 avril 1906, sur les opérations de cette société pendant l'année 1905, c'est-à-dire pendant son vingt et unième exercice social, rapport auquel sont annexés (pages 82 et 83) le dernier bilan arrêté au 31 décembre 1905 et (pages 96 à 99) l'état des concessions accordées jusqu'au 31 décembre 1905;*

2° *Le compte de l'État, au 31 décembre 1905, du chef de son intervention comme souscripteur d'actions de la dite société.*

La longueur des lignes concédées au 31 décembre 1905 est de 3,549.88 kilomètres.

Cette longueur comprend :

Kilom.

2,743.11 en exploitation et dont 137^{kil}36 sont exploités à l'électricité.

806.77 en construction et à construire prochainement

TOTAL. . 3,549.88 kilomètres concédés.

L'État est intervenu dans la formation du capital afférent à toutes ces lignes. Sa part d'intervention, généralement de 25 % pour les lignes concédées avant 1896, s'est élevée depuis lors jusqu'au maximum autorisé par la loi, soit 50 %.

Les tantièmes % d'intervention de l'État dans la formation du capital afférent à toutes les lignes concédées sont indiqués aux pages 37 à 38 du dit rapport de la Société Nationale.

Le capital nominal afférent à l'ensemble de ces lignes est de 214,972,000 francs.

Il a été formé comme suit :

Pouvoirs publics.	{	État	fr.	87,169,000	»	
		Provinces		60,952,000	»	
		Communes		63,266,000	»	
					214,387,000	»
Particuliers			fr.	5,585,000	»	
TOTAL.				fr.	214,972,000	»

L'État, les provinces et les communes, usant de la faculté réservée aux pouvoirs publics par l'article 6 des statuts de la Société Nationale, ont généralement adopté le mode de libération par annuités.

L'annexe 3^{VIII} (pages 84 à 91) du rapport du Conseil d'administration permet d'établir comme suit le compte de profits et pertes de la Société Nationale pour l'exercice 1905 :

Au débit :

1 ^{er} dividende.	{	Souscripteurs d'annuités.	fr.	4,173,622	94				
		Souscriptions libérées en							
		espèces.			142,919	45			
						4,318,542	39		
Tantièmes du Conseil d'administration et de la Direction générale						fr.	60,000	»	
Fonds de prévision							281,438	93	
2 ^e dividende.	{	Souscripteurs d'annuités.	fr.	401,037	22				
		Souscriptions libérées en							
		espèces.			21,121	37			
							422,158	59	
Fonds de réserve						fr.	422,158	78	
TOTAL DU DÉBIT.							fr.	5,504,298	69

Au crédit :

Bénéfice de l'exploitation	fr. 4,955,434 24
Intérêts sur les capitaux disponibles	547,990 31

TOTAL. . . fr. 5,503,424 55

A ajouter :

Perte sur exploitation de :

Ligne de Wetteren à Sottegem	fr. 4,083 33
Lignes du Borinage (avant la prise de cours des annuités)	1,245 13
	5,328 46

ENSEMBLE. . . fr. 5,508,753 01

A déduire :

Bénéfice d'exploitation des lignes ci-dessous (exploitation
avant la prise de cours des annuités) :

Ostende à Middelkerke	fr. 3,270 27
Namur (station) à Namur (citadelle).	1,184 05

ENSEMBLE. . . fr. 4,454 32

RESTE A RÉPARTIR. . . fr. 5,504,298 69

Au point de vue spécial de l'État, son compte pour l'exercice 1905 se résume comme suit :

Annuités souscrites	fr. 2,250,518 42
Produit de sa participation	2,005,392 52

DIFFÉRENCE. . . fr. 225,125 90

La somme totale dont l'État est à découvert, pour les lignes actuellement en exploitation, depuis l'origine des opérations de la Société Nationale, est de fr. 1,520,173 86, répartie comme suit :

Pour les exercices 1885, 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890 .	fr. 173,218 41
Pour l'exercice 1891	75,751 71
— 1892.	83,346 54
— 1893.	86,842 24
— 1894.	88,678 54
— 1895.	81,264 25
— 1896.	66,092 57
— 1897.	57,483 63
— 1898.	51,456 17
	764,134 06

REPORT. . . fr. 764,134 06

*A déduire :*Déficit provenant de la ligne de Sichem à Montaigu (reprise
par l'État) pour la période de 1892 à 1898 fr. 5,379 96

RESTE. . . fr. 758,754 10

ajouter :

Pour l'exercice 1899.	51,803 36
— 1900.	41,193 36
— 1901.	43,156 87
— 1902.	112,813 10
— 1903.	104,169 23
— 1904.	183,157 94
— 1905.	225,125 90

TOTAL ÉGAL. . . fr. 1,520,173 86

Dans le but de rechercher si, pour les lignes vicinales exploitées depuis au moins un an, l'excédent des recettes sur les dépenses est en progrès d'année en année, nous avons formé le tableau ci-dessous, indiquant les capitaux souscrits par l'État et le taux moyen des dividendes qui lui ont été attribués depuis le 1^{er} janvier 1890 jusqu'au 31 décembre 1905 :

ANNÉES.	CAPITAUX souscrits par l'État.	TAUX % des dividendes.
1890.	7,527,000 »	2.6508
1891.	8,944,000 »	2.7479
1892.	10,768,000 »	2.7577
1893.	12,338,000 »	2.7943
1894.	13,768,000 »	2.8982
1895.	14,768,000 »	2.9621
1896.	16,012,000 »	3.0665
1897.	17,055,000 »	3.1262
1898.	19,244,000 »	3.2189
1899.	20,691,000 »	3.2895
1900.	22,563,000 »	3.3049
1901.	24,902,000 »	3.3421
1902.	28,233,000 »	3.1559
1903.	31,805,000 »	3.1868
1904.	37,995,000 »	3.0904
1905.	45,641,000 »	3.0268

*Le Ministre des Chemins de Fer,
Postes et Télégraphes.*

JUL. LIEBAERT.

(5)

1906/07

N° 10

Compte de l'état au 31 décembre 1905

Du chef de son intervention comme souscripteur d'actions

de la société nationale des chemins de fer vicinaux

cfr 35 mm film

9 plan(s)